



**PRÉFÈTE
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Mende, le **21 SEP. 2020**

Xavier Canellas

Chef du service biodiversité eau forêt

Monsieur,

Vous avez fait part à l'un de mes collaborateurs de votre intention de boiser un terrain nu situé à Auroux dont vous êtes propriétaire, d'une surface d'environ 1,20 ha, et demandé si votre projet nécessitait des autorisations préalables.

Je vous rappelle tout d'abord que la parcelle en cause doit être libre de tout bail.

Les boisements de terrains nus, dès lors qu'ils portent sur plus de 0,5 ha, font partie des types de travaux soumis à évaluation environnementale en vertu de l'article R. 122-2 du code de l'environnement.

Pour un boisement tel que vous l'envisagez, dont la surface est comprise entre 0,5 ha et 25 ha, cela signifie que vous devez au préalable adresser à la DREAL Occitanie (Département Autorité Environnementale / Division Est – 520, Allée Henri II de Montmorency – CS 69007 – 34034 Montpellier cedex 02) une demande d'examen au cas par cas afin que la DREAL décide si votre projet nécessite ou pas une étude d'impact.

Vous trouverez ci-joint le formulaire de demande d'examen au cas par cas à adresser à la DREAL ainsi qu'une notice pour vous aider à le remplir.

Ne disposant pas de la localisation précise de votre terrain, il ne m'est pas possible de vous indiquer si son boisement relève d'autres réglementations.

Il conviendrait de vérifier entre autres les points suivants :

- la parcelle en cause est-elle située à moins de 500 m d'un monument historique inscrit ou classé ?
- se trouve-t-elle dans un site Natura 2000 ?
- est-elle incluse dans un périmètre de captage d'alimentation en eau potable ?

PREF/DDT/BIEF n° 382-2020

dossier suivi par : Yves Juin

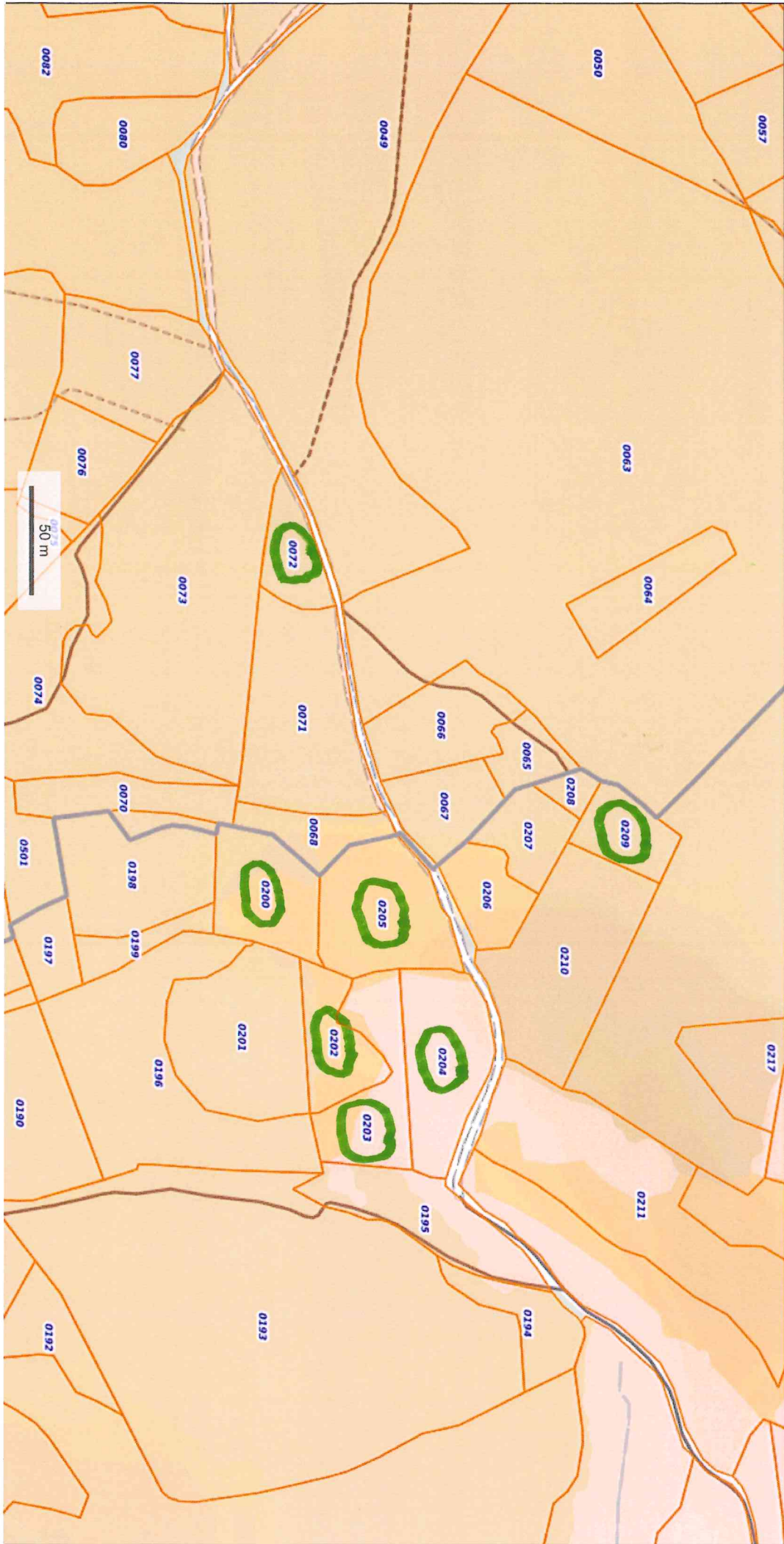
4 avenue de la gare

48005 Mende cedex

04 66 49 45 08

yves.juin@lozere.gouv.fr

www.lozere.gouv.fr



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 3° 42' 13" E
Latitude : 44° 44' 39" N

L' Herm le 27.10.25.

Je soussigné M^r SYLVAIN Joseph

declare ne plus exploiter au 1^{er} Janvier
2026 les parcelles suivantes

Section C commune d'Aurooux.

N^o - 72.

N^o - 200

N^o - 202

N^o - 203

N^o - 204

N^o - 205

N^o - 209

Appartenant à M^r ABRIAL Paul & M^ll^{es} Malmont
1070 rue St Sauveur 48600 AUROUX.

Usufructier (associé avec N) - MBDZBR - M ABRIAL/PAUL BAPTISTE / 1070 RUE DU SAINT SAUVEUR 48600 AUROUX

Né(e) le 27/07/1942 à 48 AUROUX

Nu-proprétaire (associé avec U) - MBJ4DS - MME ABRIAL/SYLVIE FLORENCE / 2 IMP DES TOURNESOLS 34920 LE CRES

Né(e) le 07/10/1968 à 48 LANGOGNE

PROPRIÉTÉS BATIES																			
DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS					IDENTIFIANT DU LOCAL				ÉVALUATION DU LOCAL										
SECTION	N°DE PLAN	N°DE VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BATIMENT	N°DE PORTE	NUMÉRO INVAR	S TAREVAL	M AF	NAT LOC	CAT	REVENU CADASTRAL	COLL EXO	NAT AN EXO	AN FRACTION RET	% EXO	TX COEF	RC	